

### **Programme LV de seconde: il présente des logiques inconciliables :**

- celle des objectifs culturels et linguistiques qui articulent langue et pensée et qui s'appuient sur des thèmes traités de manière cohérente ; celle d'une LV3 insufflant de la diversification.
- celle de langues de communication, de perspective actionnelle, de groupes de compétence qui seraient indissociables du CECRL, ce qui est faux !

Nous ne pouvons que souscrire aux premiers objectifs mais lutter contre toutes les dérives que supposent les seconds dont l'éclatement du groupe classe, la volonté d'individualiser les parcours et gagner des moyens en globalisant LV1 et LV2.

### **I. Les premiers objectifs auxquels le Snes souscrit:**

#### **1° Les objectifs linguistiques et culturels restent liés comme dans les anciens programmes :**

« Les contextes d'usage de la langue étudiée sont prioritairement dictés par le thème culturel « l'art de vivre ensemble ». Ce thème, le même que dans les anciens programmes « s'organise autour de trois notions liées au présent , au passé et à l'avenir : mémoire, sentiment d'appartenance, visions d'avenir ».

Dans le paragraphe intitulé enrichissement culturel, il est dit que les « supports sont intégrés dans une démarche de projet pouvant prendre la forme d'un scénario pédagogique qui fédère les entraînements, les contextualise et aboutit à une production écrite ou orale ».

#### **2° Les LV et l'interdisciplinarité :**

« L'enseignement des LV mobilise des compétences et des savoirs partagés par d'autres disciplines. Ces relations indiquées explicitement aux élèves sont recherchées et exploitées notamment » en français, en histoire géographie, dans les enseignements artistiques, en histoire des arts, un enseignement en DNL.

#### **3° Les constituants de la langue :**

*Le lexique et la grammaire* sont toujours abordés à partir des documents proposés et en contexte d'utilisation. On fait une distinction entre grammaire et lexique de reconnaissance et grammaire et lexique de production.

*Phonologie*: il est essentiel de sensibiliser les élèves à toutes les composantes phonologiques que la caractérisent par des exercices reliant son et sens, des activités facilitant la découverte des régularités et par les correspondances entre graphie et phonie.

#### **4° La variation linguistique :**

« Les élèves sont entraînés à reconnaître et à utiliser, à bon escient, les divers registres de la langue : soutenu/familier; littéraire/journalistique... et à différencier les codes de l'écrit et de l'oral. »

Les élèves sont confrontés à des documents variés de par leur origine géographique et sociale afin de leur ouvrir les portes des sociétés par les échanges directs dans la communication spontanée, le contact avec les oeuvres vivantes (chanson, roman, cinéma) qui font place à l'expression populaire.

#### **5° LV3 :**

Son apprentissage peut s'effectuer soit dans le cadre d'un enseignement facultatif, soit d'un enseignement d'exploration.

La LV3 offre à chacun l'occasion d'élargir son répertoire linguistique dans une palette diversifiée qui fait toute leur place aux langues moins présentes en LV1 et LV2.

Le contenu et l'intérêt culturel des supports permettent d'effectuer l'apprentissage linguistique, en même temps que l'initiation aux sociétés où la langue est parlée.

#### **Commentaire du Snes sur cette première logique :**

Rien de ce qui est affirmé précédemment ne nous pose de problème ; au contraire. Langue et culture sont liées pour l'apprentissage de toutes les langues. La LV3 est présentée comme une possibilité de diversification. Il faudra voir comment dans la réalité cette proposition se traduit quand on connaît la situation de la LV3 et de la diversification.

A noter cependant que il s'agit d'un texte cadre commun à toutes les langues. Contrairement aux programmes précédents, il n'y a pas de déclinaison langue par langue or chaque langue a ses spécificités.

## II. Quant au reste ....

### 1° Des réserves sur toute la partie intitulée page 7 l'ouverture vers d'autres espaces d'apprentissage.

Pour augmenter le temps d'exposition à la langue, les programmes proposent l'autonomie de l'élève ! Certes, nous proposons tous à nos élèves de lire des articles, des romans mais si ce travail autonome n'est pas évalué, il ne se fait pas.

Quant au travail avec l'assistant, pas de problème quand assistant il y a ; ce qui n'est pas le cas de tous les établissements.

Enfin les voyages à l'étranger sont effectués par de nombreux collègues mais il est inadmissible que ceux-ci soient si peu secondés alors que la tâche à réaliser est immense (sans parler de la responsabilité) ni indemnisés. Quant au financement, le problème est tel que de plus en plus de collègues renoncent.

### 2° Programmes et CECRL :

Les programmes de collège ont été construits en intégrant le CECRL . Que le nouveau programme de seconde soit dans la continuité et intègre le CECRL, soit . Tous les collègues font désormais travailler toutes ces compétences à leurs élèves mais en les intégrant dans un travail culturel comme le préconisent les programmes. (cf. supra). Ils évaluent aussi ces compétences.

Par contre le Snes ne peut souscrire à ce qui est dit page 1 sur l'organisation des enseignements par groupes de compétence permettant de « dépasser la distinction habituelle entre LV1 et LV2 et l'organisation par classe traditionnelle et donc de moduler, selon l'élève, les objectifs et les démarches. »

Cela impliquerait en effet la destruction du groupe-classe actuel, ce qui pose de nombreux problèmes à la fois organisationnels et didactiques.

Organisationnels car il faudrait que les proviseurs mettent un nombre considérable de classes en barrettes. Pour des raisons évidentes, les chefs d'établissement ont été jusqu'ici nos meilleurs alliés contre cette nouvelle organisation que le ministère essaie de mettre en place depuis 2001, même si les groupes de compétence s'appelaient auparavant dans les textes « nouveaux modes d'organisation ». Beaucoup de collègues aussi s'y sont opposés car ils ont compris toutes les difficultés que cela présentait : évaluations incessantes au détriment des apprentissages, pas d'heures de concertation prévues pour la mise en place de tels groupes, aucune certitude d'avoir des groupes allégés, des doutes énormes sur l'intérêt pédagogique. Les collègues ayant expérimenté une telle organisation mettent en avant les réserves précédentes.

Très vite dans les établissements qui ont expérimenté un tel dispositif, les groupes de compétence prévus comme modulables sont devenus, parce que trop lourds à gérer, des groupes de niveau enfermant les élèves en difficulté.

Pour une mise en place d'une telle organisation, il faut une évaluation en début d'année pour répartir les élèves dans tel ou tel groupe de compétences. Ensuite, les élèves changent de groupe plusieurs fois dans l'année. Or, jamais les élèves n'ont eu plus besoin d'un cadre stable que maintenant avec des professeurs qu'ils connaissent et des camarades de classe. Imaginons un groupe de compétence d'expression orale puisque le ministère semble beaucoup tenir aux compétences orales. Les adolescents ont déjà du mal à s'exprimer devant leurs camarades de classe quelle que soit la discipline. Qu'en sera-t-il avec des élèves qui ne seront pas des camarades ? Qu'en sera-t-il si on regroupe des élèves d'âge et de maturité différents ?

De plus, cette organisation met l'accent sur le CECRL au détriment des programmes qui pourtant viennent d'être réécrits et qui insistent sur le lien entre langue et pensée, langue et culture. Que deviendront les programmes si tout l'enseignement se fait en groupes de compétence ? Ils seront lettre morte. La mise en cohérence culturelle à laquelle incitent les programmes ne pourra pas se faire avec une telle organisation. Il y aura juxtaposition de compétences et les élèves ne pourront pas faire le lien que le professeur qui enseigne actuellement dans une classe s'emploie à mettre en lumière.

**Rappel : Cette nouvelle organisation ne peut être adoptée sans avoir été soumise au conseil d'administration.**